Nations Unies A/74/753–S/2020/210



Distr. générale
17 mars 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2489 (2019) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Y sont retracées les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la publication de mon précédent rapport en date du 10 décembre 2019 (A/74/582–S/2019/935) et jusqu'à la fin de février 2020.

II. Faits marquants

3. Les incertitudes entourant les élections et la reprise des pourparlers entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban ont occupé l'avant-plan de l'actualité politique en Afghanistan pendant la période considérée. Le 18 février, la Commission électorale indépendante a annoncé que le Président Ashraf Ghani avait remporté un second mandat avec 50,64 % des voix. Les résultats du scrutin ont été contestés par le chef de l'exécutif Abdullah Abdullah, qui les a qualifiés de « frauduleux » et a annoncé son intention de former un gouvernement parallèle « inclusif ». Parallèlement, les négociations entre les États-Unis et les Taliban ont repris le 6 décembre. Après une période de réduction des violences à partir du 22 février, les deux parties ont signé, à Doha le 29 février, un accord prévoyant un calendrier de retrait des troupes étrangères en échange de garanties en matière de terrorisme. Parallèlement, par une déclaration commune signée à Kaboul, l'Afghanistan et les États-Unis ont réaffirmé leur engagement à continuer de soutenir l'Afghanistan. Ces évolutions devraient contribuer à ouvrir la voie aux négociations interafghanes. Les conditions de sécurité sont restées précaires et les incidents se sont multipliés, en particulier dans les régions

20-03718 (F) 200320 200320





du sud, du nord et de l'est du pays avant la période de réduction des violences. Pour 2019, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a recensé 10 392 victimes civiles, ce qui représente une diminution de 5 % par rapport à 2018. La situation humanitaire est restée catastrophique.

A. Évolution de la situation politique

4. Le 22 décembre, la Commission électorale indépendante a proclamé les résultats préliminaires de l'élection présidentielle tenue le 28 septembre 2019, annonçant que M. Ghani avait remporté 50,64 % des voix, tandis que M. Abdullah en avait obtenu 39,52 %. Intervenue après que certains candidats à la présidence ont longuement bloqué les opérations de vérification et de recomptage des voix, cette proclamation a marqué le début de la période de trois jours pendant laquelle les candidats peuvent contester les résultats du scrutin devant la Commission indépendante du contentieux électoral. La Commission a enregistré un total de 16 545 recours, provenant principalement des équipes de M. Abdullah (5 564), de Gulbuddin Hekmatyar (3 711) et de M. Ghani (3 302).

5. Le 14 janvier, la Commission indépendante du contentieux électoral a annoncé que ses bureaux provinciaux avaient terminé de juger les contestations électorales dans les 34 provinces et indiqué que 9 866 réclamations (60 %) avaient été rejetées faute de preuves et que les résultats de 109 bureaux de vote avaient été invalidés. Cette annonce a marqué l'ouverture d'une nouvelle période de trois jours permettant aux parties déboutées de se pourvoir contre les décisions prises.

6. Par une déclaration publiée le 4 février, le Groupe d'appui aux élections, présidé par la MANUA et composé des principaux donateurs électoraux, a exhorté les institutions électorales à garantir l'impartialité, la transparence et l'application de la législation électorale. Le Groupe a appelé les parties prenantes à respecter l'indépendance des autorités électorales.

7. Le 5 février, la Commission indépendante du contentieux électoral a annoncé sept décisions portant sur 6 292 recours ayant été regroupés par catégories. La Commission a statué principalement sur des contestations ayant pour objet 137 630 votes suspects, 102 012 votes exprimés en dehors des heures de vote, 2 423 bureaux de vote où les données biométriques des électeurs n'ont pas été saisies et un certain nombre de cas où le nombre d'électeurs décomptés dans les dispositifs biométriques différait de celui figurant sur les fiches de résultats. La Commission a ordonné que soient menés des opérations de vérification spéciales pour 311 bureaux de vote où ont été recensés des votes « suspects » et 1 086 bureaux de vote où ont été enregistrés des votes hors délais, ainsi qu'un recomptage des voix dans 298 bureaux de vote où les suffrages n'avaient pas été vérifiés par des moyens biométriques. Elle a demandé à la Commission électorale indépendante de procéder à ces opérations avant de proclamer officiellement les résultats du scrutin.

8. À la suite de ces décisions, les organisations d'observation nationales et les observateurs des candidats ont exprimé des inquiétudes quant à la clarté et au fondement juridique des décisions. Les équipes de M. Abdullah, de M. Hekmatyar et de M. Nabil ont rejeté les décisions rendues par la Commission indépendante du contentieux électoral, déclarant que les décisions avaient été prises sous pression politique. Les désaccords entre plusieurs commissaires de la Commission sur la méthodologie ont éclaté au grand jour, ce qui a érodé encore la confiance du public. Plusieurs équipes de candidat, dont celle de M. Abdullah, ont refusé de participer aux opérations de vérification spéciales et de recomptage des votes contestés et ont mis en cause les procédures.

9. Le 18 février, au terme des opérations de vérification spéciales et de recomptage des 16 et 17 février, la Commission électorale indépendante a annoncé que M. Ghani avait remporté un second mandat avec 50,64 % des voix. En seconde position, M. Abdullah a recueilli 39,52 % du total des voix. La Commission a confirmé 1,8 million de suffrages valides (dont 31,5 % exprimés par des électrices). Cette annonce est intervenue plus de quatre mois après l'élection présidentielle, tenue le 28 septembre 2019.

10. À la suite de cette annonce, M. Ghani s'est déclaré prêt à former un gouvernement fort et à œuvrer en faveur de l'unité. Il a affirmé que la participation des femmes serait essentielle. Les résultats ont été rejetés comme « frauduleux » par M. Abdullah, qui a déclaré que son équipe avait remporté le scrutin sur la base des « votes propres » et annoncé son intention de former un gouvernement parallèle « inclusif ». Par la suite, son équipe a commencé à annoncer la nomination de gouverneurs provinciaux. Les partenaires internationaux, dont l'Organisation des Nations Unies, ont appelé les parties prenantes à faire preuve de retenue et à régler leurs griefs par le dialogue et dans le respect de l'ordre constitutionnel.

11. Les progrès sur la voie d'un règlement politique du conflit se sont accélérés pendant la période considérée, portés par l'action menée aux niveaux national et international. Les pourparlers officiels entre les États-Unis et les Taliban ont repris à Doha le 6 décembre. Le 12 décembre, le Représentant spécial des États-Unis pour la réconciliation en Afghanistan, Zalmay Khalilzad, a annoncé une « brève pause » dans les négociations, soulignant que les Taliban devaient faire la preuve de leur volonté et de leur capacité de répondre au désir de paix des Afghans. Les pourparlers ont repris à la mi-janvier après des consultations internes entre les dirigeants taliban sur les modalités d'une période de réduction des violences.

12. M. Khalilzad a continué à mobiliser les parties prenantes afghanes et régionales. Lors de ses déplacements à Kaboul les 17 et 18 décembre, les 1er et 2 février ainsi que du 18 au 27 février, il a fait le point avec M. Ghani, M. Abdullah et d'autres acteurs politiques afghans sur les négociations menées à Doha et sur les efforts déployés pour réduire les violences et ouvrir la voie aux négociations interafghanes. Il a souligné que les Afghans devaient continuer à se concentrer sur la mise en place d'une équipe de négociation inclusive en préparation des négociations interafghanes. M. Khalilzad s'est également rendu au Pakistan le 13 décembre, le 31 janvier et les 17 et 18 février, où il a rencontré le Ministre des affaires étrangères Shah Mahmood Qureshi, le chef d'état-major de l'armée Qamar Javed Bajwa et d'autres responsables pour discuter des efforts mutuels visant à soutenir une réduction des violences et un cessez-le-feu global dans la perspective des négociations interafghanes.

13. La perspective d'une réduction des violences et non d'un cessez-le-feu a suscité diverses réactions. Le porte-parole de M. Ghani a déclaré qu'un cessez-le-feu était une condition préalable à l'ouverture des négociations interafghanes, tandis que M. Abdullah a annoncé qu'une réduction de la violence serait acceptable à condition qu'un cessez-le-feu puisse être discuté dans le cadre des négociations. Le 11 février, M. Ghani s'est réjoui de l'évolution des pourparlers entre les États-Unis et les Taliban et a noté que l'Afghanistan gérerait les prochaines étapes de manière à favoriser le processus de paix global. M. Abdullah a également salué les négociations sur la réduction des violences et exprimé l'espoir que les Taliban se saisirait de cette occasion. Le 18 février, le Gouvernement s'est engagé publiquement à réduire les violences et a souligné la nécessité d'observer un cessez-le-feu pendant les négociations interafghanes. Les discussions visant à former une équipe de négociation inclusive se sont poursuivies avec le Gouvernement et d'autres acteurs politiques, les parties présentant leurs positions sur les négociations interafghanes.

14. Les partenaires internationaux ont continué à réaffirmer leur engagement en faveur de la paix en Afghanistan. Le 28 janvier, le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Jens Stoltenberg, a redit la volonté de son organisation de continuer à favoriser l'instauration de conditions propices à la paix en Afghanistan. À Bruxelles le 30 janvier, les États membres de l'Union européenne et de l'OTAN ont renouvelé leur soutien en faveur du processus de paix et de négociations interafghanes inclusives. Dans cette même ville le 13 février, les pays membres et les pays partenaires de l'OTAN se sont réunis pour évoquer la mission Resolute Support et ont exprimé leur ferme détermination à soutenir la sécurité et la stabilité à long terme de l'Afghanistan. M. Stoltenberg a souligné que l'accent resterait mis sur la formation et le soutien financier des forces de sécurité afghanes. À la Conférence de Munich sur la sécurité organisée le 15 février, il a déclaré que l'OTAN pourrait envisager d'ajuster son niveau de force pour favoriser l'ouverture de négociations interafghanes si les Taliban faisaient preuve de la volonté et de la capacité de réduire les violences et de faire de véritables compromis en faveur de la paix.

15. Le 21 février, le Secrétaire d'État américain Mike Pompeo a annoncé que les négociateurs américains étaient parvenus à un accord avec les Taliban sur une réduction significative des violences dans tout l'Afghanistan. Il a déclaré qu'en cas de succès, cette période de réduction des violences déboucherait sur la signature d'un accord entre les États-Unis et les Taliban. Par une déclaration, les Taliban ont confirmé l'accord et donné des instructions à leurs combattants, notant également que les parties traceraient la voie de négociations interafghanes. Le 21 février, M. Ghani s'est félicité de la réduction des violences. Il a assuré le peuple afghan que les forces de sécurité du pays se conformeraient à l'accord et ajouté que l'acceptation par les Taliban d'une réduction de la violence marquait une étape importante vers la conclusion d'un cessez-le-feu et le rétablissement d'une paix durable. Le 22 février, la période de réduction des violences a débuté.

16. À Doha le 29 février, les États-Unis et les Taliban ont signé l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan. Cet accord prévoit une réduction des forces américaines à 8 600 hommes et une réduction proportionnelle des forces de la coalition dans les 135 jours, suivie d'un retrait de toutes les forces internationales dans un délai de neuf mois et demi subordonné au respect par les Taliban de leurs engagements en matière de lutte contre le terrorisme. À Kaboul le même jour, a été publiée la Déclaration conjointe de la République islamique d'Afghanistan et des États-Unis d'Amérique pour l'instauration de la paix en Afghanistan, dans laquelle il est pris acte de l'accord entre l'Afghanistan, les États-Unis et les partenaires de la coalition selon lequel, sous réserve du respect par les Taliban des engagements pris dans le cadre de l'accord conclu avec les États-Unis, les niveaux actuels des forces militaires internationales ne sont plus nécessaires pour atteindre les objectifs de sécurité. Il y est également réaffirmé l'engagement des États-Unis à soutenir les forces de sécurité afghanes et autres institutions de l'État. Les deux documents font état des efforts déployés par les États-Unis pour faciliter le dialogue avec l'Afghanistan et les Taliban sur les mesures de confiance, notamment l'éventuelle libération des prisonniers et des détenus, en prévision des négociations interafghanes, ainsi que de l'intention de déployer des efforts diplomatiques en vue de l'éventuelle levée des sanctions imposées par le Conseil de sécurité aux Taliban. La date et les modalités d'un cessez-le-feu permanent devraient être discutées au cours des négociations interafghanes.

17. Les mouvements locaux ont poursuivi leur action en faveur de la paix. Tout au long de la période considérée, des représentants des communautés, des militants et des mouvements locaux ont facilité les consultations avec les communautés locales et organisé des manifestations destinées à rallier des soutiens en faveur d'un processus de paix inclusif. Le 24 décembre, 27 membres du Mouvement populaire pour la paix

qui participaient à une série de consultations locales dans la province de Farah ont été enlevés avant d'être libérés deux jours plus tard. Le 16 février, les membres du Mouvement populaire pour la paix ont organisé un rassemblement en faveur de la paix dans la province de Ghazni auquel ont participé 400 personnes des communautés pachtoune, hazara et tadjike. Les participants ont réclamé une paix durable, un cessez-le-feu et la fin des violences.

18. La MANUA a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux en vue d'obtenir une réduction des violences et d'inspirer une dynamique en faveur des négociations interafghanes. À Doha le 28 décembre, mon représentant spécial pour l'Afghanistan, Tadamichi Yamamoto, a rencontré des représentants taliban pour évoquer le processus de paix, la question de la protection des civils et l'accès humanitaire. Dans cette même ville le 17 janvier, il a réuni un groupe d'envoyés et de représentants spéciaux sur l'Afghanistan pour faire le point sur le soutien international au processus de paix et sur la voie à suivre. En déplacement en République islamique d'Iran du 26 au 28 janvier et au Pakistan du 16 au 19 février, il s'est entretenu sur le processus de paix avec le Ministre iranien des affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, et le Ministre pakistanais des affaires étrangères, Shah Mahmood Qureshi, ainsi qu'avec d'autres hauts responsables.

19. Pendant la période considérée, la MANUA a continué d'aider les autorités infranationales et les communautés locales à régler les conflits au moyen de huit initiatives de paix locales. Dans la province du Helmand, la Mission a offert un espace de dialogue entre les théologiens et les femmes afin de promouvoir les efforts menés localement pour réduire la violence et renforcer le rôle des femmes, des jeunes et des minorités en faveur de la paix. Dans les provinces du Herat, du Badghis, du Ghor et de Farah, elle a travaillé avec plus de 1 000 femmes sur une période de cinq mois pour les aider à formuler leur vision de la paix. Dans une déclaration en 13 points publiée le 9 janvier, 100 participants ont souligné qu'il fallait préserver les acquis des 18 dernières années, s'attaquer aux atrocités passées, placer les victimes au centre du processus de paix et mettre en place un mécanisme permettant d'assurer le suivi de tout accord de paix éventuel. À Kaboul du 15 au 17 décembre, la MANUA a co-organisé un atelier avec des femmes afghanes sur la mobilisation stratégique dans le cadre du processus de paix. Le 12 février, la Mission a facilité le dialogue avec la National Masculinity Alliance, un réseau composé de représentants de la société civile, de chefs religieux, de représentants des pouvoirs publics et d'acteurs du secteur privé. Les participants ont décidé de mobiliser un réseau de champions masculins, dont des chefs religieux, pour promouvoir l'égalité des sexes et renforcer la participation effective des femmes au processus de paix. Le 20 février, la Mission a facilité les consultations avec les dirigeants du Gouvernement et de la société civile, y compris des militantes, pour favoriser l'exercice de responsabilités par les femmes au sein des institutions publiques et dans le cadre des futures négociations interafghanes.

20. Plusieurs postes ministériels ont été pourvus. Le 14 janvier, M. Ghani a nommé un nouveau vice-ministre de l'intérieur par intérim, le chef d'état-major du Ministère de la défense et le Chef du Département de l'éducation du Ministère de l'intérieur. Le 21 janvier, il a nommé un nouveau ministre des affaires étrangères par intérim, Mohammad Haroon Chakhansuri. Un ministre des transports et de l'aviation civile par intérim, Mohammad Yama Shams, et un ministre de l'énergie et de l'eau par intérim, Khan Mohammad Takal, ont également été nommés. Le 30 décembre, le parlement a approuvé la création du Ministère d'État de la paix. Par un décret signé le 8 janvier, M. Ghani a chargé le Ministère de coordonner les questions liées à la paix entre tous les ministères concernés. Le 22 janvier, le parlement a approuvé le budget de l'État pour 2020, lequel prévoit notamment le financement du Ministère. Pour soutenir les efforts de paix, le Parlement a également créé un comité de paix, dont la première réunion s'est tenue le 14 janvier.

B. Sécurité

21. La situation en matière de sécurité reste instable. Entre le 8 novembre et le 6 février, la MANUA a dénombré 4 907 atteintes à la sécurité, soit un nombre semblable à celui observé au cours de la même période l'année précédente. Ces atteintes ont été les plus nombreuses dans le sud du pays ainsi que dans le nord et l'est, ces trois régions représentant 68 % des cas recensés. Les zones de conflit les plus actives ont été les provinces de Kandahar, du Helmand, du Nangarhar et de Balkh. Les combats ont diminué à la fin de 2019 et au début de 2020, conformément aux tendances saisonnières des mois d'hiver. Une réduction de la violence à l'échelle nationale a commencé le 22 février à la suite de pourparlers entre les États-Unis et les Taliban et en consultation avec le Gouvernement afghan.

22. Les tendances restent inchangées : avec 2 811 cas recensés, les affrontements armés ont représenté 57 % de toutes les atteintes à la sécurité, ce qui correspond à un recul de 4 % par rapport à la même période en 2019. Les attaques à l'aide d'engins explosifs improvisés arrivent en deuxième position, enregistrant une hausse de 21 % par rapport à la même période en 2019, tandis que les attentats-suicides ont baissé de 25 %. Les forces aériennes afghanes et internationales ont procédé à 330 frappes aériennes pendant la période considérée, soit une diminution de 18 % par rapport à la même période en 2019. Quarante-quatre pour cent de ces frappes ont eu lieu dans les provinces du Helmand, de Kandahar et de Farah.

23. Le 31 décembre, les Taliban auraient pris le contrôle du district de Darzab dans la province de Jozjan à la suite du retrait des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. Ils se sont également emparés temporairement du district d'Arghandab dans la province de Zabol, tandis que les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont repris le district de Guzargah-e Nour dans la province de Baghlan, qui se trouvait sous le contrôle des Taliban depuis septembre 2019.

24. Les attaques spectaculaires perpétrées par des éléments antigouvernementaux se sont poursuivies, avec 8 attentats-suicides enregistrés au cours de la période considérée, contre 31 pendant la période précédente et 12 au cours de la même période en 2019. La majorité de ces attaques avaient pour cible les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et les forces militaires internationales. Le 11 décembre, les Taliban ont lancé une attaque-suicide à la voiture piégée contre la base aérienne militaire de Bagram. Cette attaque complexe a coïncidé avec la reprise des pourparlers entre les États-Unis et les Taliban. Ces derniers ont également mené des attentats-suicides au véhicule piégé contre les installations des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes dans les provinces de Kandahar, du Helmand et de Balkh. Le 8 février, dans la province de Nangarhar, un individu portant un uniforme de l'Armée nationale afghane a ouvert le feu sur les forces militaires internationales, tuant deux soldats américains et un soldat afghan. À Kaboul le 11 février, un attentat-suicide visant une académie militaire, le premier attentat majeur commis dans la ville depuis des mois, a fait au moins 6 morts et 10 blessés. La responsabilité de ces deux attentats n'a pas été revendiquée.

25. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) a été soumis à une intense pression dans ses bastions de l'est de l'Afghanistan. Plus de 1 400 combattants de l'EIIL-K et des groupes qui lui sont affiliés, dont des femmes et des enfants, se seraient rendus depuis octobre. S'il a été en grande partie chassé de la province de Nangarhar en novembre 2019, l'EIIL-K resterait présent dans des poches de l'ouest de la province du Kounar. Au cours de la période considérée, 49 attaques lui ont été attribuées, contre 194 pendant la période précédente et 68 au cours de la même période en 2019. Si aucune attaque spectaculaire n'a été attribuée à l'EIIL-K ou

revendiquée par le groupe, le risque d'attaques futurs, y compris dans les grandes villes, subsiste.

26. À Kaboul le 24 novembre, un membre du personnel des Nations Unies a été tué et deux autres ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé accroché à leur véhicule. Pendant la période considérée, le personnel des Nations Unies a été visé dans 12 autres incidents, dont un impliquant un engin explosif improvisé, quatre faits d'intimidation et six actes à caractère criminel. À Jalalabad le 4 décembre, le chef d'une organisation non gouvernementale japonaise ainsi que cinq Afghans ont été abattus. À Hérat le 27 décembre, deux hommes armés ont assassiné deux gardes sans armes d'une société de sécurité privée engagée pour fournir des services de sécurité au complexe des Nations Unies.

C. Coopération régionale

27. L'Afghanistan a poursuivi son dialogue avec la région au sein de diverses instances multilatérales. Le 9 décembre, le Gouvernement turc a accueilli la huitième conférence ministérielle du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie », à laquelle M. Ghani a présenté une série de mesures destinées à faire avancer les pourparlers interafghans. Dans la Déclaration d'Istanbul publiée à la suite de la rencontre, les États participants et les partenaires ont réitéré leur engagement à revitaliser le processus de paix. Ils ont adopté des directives opérationnelles et des plans de mise en œuvre des mesures de confiance, approuvé la création d'une nouvelle mesure de confiance relative au développement agricole et élargi la mesure de confiance relative à la gestion des catastrophes à la protection de l'environnement. La proposition de créer une mesure de confiance sur l'autonomisation des femmes a également été soutenue. Le Tadjikistan a accepté d'accueillir l'édition 2020 de la conférence ministérielle et de la coprésider avec l'Afghanistan.

28. En marge de la conférence, l'Afghanistan, les États-Unis et l'Ouzbékistan ont abordé des questions d'intérêt commun et de coopération dans un nouveau format trilatéral. Les discussions inaugurales ont porté sur l'établissement d'un partenariat stratégique entre l'Afghanistan et l'Ouzbékistan, la coopération bilatérale en matière de commerce, de transit et d'investissement, et le soutien des États-Unis à la connectivité et aux échanges régionaux.

29. Le 14 janvier, le port de Gwadar au Pakistan a officiellement commencé à recevoir ses premiers chargements dans le cadre de l'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan, avec un premier lot déchargé et transporté vers l'Afghanistan via le poste frontière de Chaman dans la province du Baloutchistan. Cette évolution a fait suite à l'ouverture officielle à la navigation commerciale du port en octobre 2019 au sein du Couloir économique Chine-Pakistan. Le 4 février, le Gouvernement indien a alloué 13,9 millions de dollars à la poursuite du développement du port de Chabahar en République islamique d'Iran, des marchandises en provenance d'Inde ayant déjà été livrées en Afghanistan via le port.

30. L'Afghanistan a continué d'approfondir son dialogue avec les États d'Asie centrale. À Berlin le 28 janvier, le Vice-Ministre afghan des affaires étrangères a participé à une réunion organisée par le Ministre allemand des affaires étrangères, Heiko Maas, avec les Ministres des affaires étrangères du Kazakhstan, du Kirghizstan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, ainsi qu'avec le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, pour marquer le lancement de l'initiative « Asie centrale verte ». S'inscrivant dans le cadre d'une stratégie axée sur l'Asie centrale adoptée par le Conseil européen en 2019, cette initiative vise à soutenir le dialogue régional sur les changements climatiques et les

risques connexes, favorisant ainsi une plus grande intégration régionale entre les six pays concernés.

31. À Kaboul le 1er février, M. Ghani a rencontré le Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, Rashid Meredov, pour discuter des relations bilatérales, des efforts de paix et des projets de connectivité entre les deux pays, notamment le projet de gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde et le projet de ligne électrique Turkménistan-Afghanistan-Pakistan. Lancée en Afghanistan en février 2018, la construction du gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde a continué de se heurter à des difficultés liées à l'instabilité politique et à l'insécurité.

32. À Kaboul le 2 février, l'Envoyé spécial de la République islamique d'Iran en Afghanistan, Ebrahim Taherian, a rencontré M. Ghani, M. Abdullah, l'ancien Président Hamid Karzai et le Conseiller à la sécurité nationale Hamdullah Mohib. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales, notamment la coopération économique, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre l'extrémisme et la lutte contre le trafic de drogue. La Présidence a fait savoir que les deux parties avaient décidé de renforcer les liens bilatéraux.

33. Le 6 février, M. Ghani a posé la première pierre du projet de ligne électrique entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud dans le district de Sarobi de la province de Kaboul. Les Ambassadeurs du Pakistan, du Tadjikistan et du Turkménistan ont assisté à la réunion, le projet reliant l'Asie centrale et l'Asie du Sud. Le projet, qui devrait être achevé en 2022, prévoit de transporter 1 300 mégawatts d'électricité du Kirghizistan et du Tadjikistan au Pakistan, en passant par l'Afghanistan. La construction est en cours au Tadjikistan et au Kirghizistan avec l'aide de la Banque mondiale.

34. Les 11 et 12 février, un atelier conjoint Afghanistan-Turkménistan sur la sécurisation des projets d'infrastructures régionales s'est tenu au Turkménistan. S'inscrivant dans le cadre des mesures de confiance relatives aux infrastructures régionales du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie », cet atelier était soutenu par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les discussions ont porté sur la promotion des infrastructures régionales, notamment le projet de gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde et le projet de ligne électrique Turkménistan-Afghanistan-Pakistan.

35. Par une déclaration commune publiée le 12 février, les membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective se sont déclarés préoccupés par la situation militaire et politique en Afghanistan et notamment par la présence de l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes terroristes. Ils ont souligné le lien entre la menace terroriste, la production et le trafic de drogue et salué les efforts faits par la communauté internationale pour assurer la paix.

III. Droits humains

36. Le 22 février, la MANUA a publié son rapport annuel de 2019 sur la protection des civils en période de conflit armé. Depuis que le recensement systématique a débuté en 2009, la MANUA a répertorié plus de 100 000 victimes civiles (plus de 35 000 tués et 65 000 blessés). La Mission a recensé 10 392 victimes civiles en 2019 (3 403 tués et 6 989 blessés), sixième année consécutive où le bilan des victimes civiles est supérieur à 10 000. Ce chiffre représente une baisse de 5 % par rapport à 2018. Cette réduction s'explique par une diminution des pertes civiles imputables à l'EIIL-K. On observe une hausse des civils tués ou blessés par d'autres parties, notamment les Taliban et les forces militaires internationales. Les femmes et les enfants représentaient 42 % des victimes civiles. En janvier, la MANUA a constaté une baisse notable du nombre de victimes civiles par rapport à la même période en 2019.

37. La plupart des victimes civiles (62 %) continuent d’être causées par des éléments antigouvernementaux, 47 % étant imputées aux Taliban, 12 % à l’EIIL-K et le reste à des éléments indéterminés et autres éléments antigouvernementaux. Vingt-huit pour cent des pertes civiles sont le fait des forces progouvernementales, 8 % étant attribuées aux forces militaires internationales. La MANUA a constaté que le nombre des victimes civiles attribuées aux forces militaires internationales avait progressé de 18 %. Le nombre de civils tués ou blessés par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes a augmenté de 3 %. Il n’a pas été possible de déterminer qui des éléments antigouvernementaux ou des forces progouvernementales était responsable dans les autres cas, notamment lorsqu’il s’agissait de tirs croisés entre les parties au conflit.

38. Les engins explosifs improvisés utilisés pour commettre des attentats, suicides ou non, restent la principale cause de victimes civiles, représentant 42 % du total, devant les combats au sol (29 %) et les opérations aériennes (10 %). En 2019, la MANUA a observé que le nombre de civils tués ou blessés dans l’explosion d’engins improvisés utilisés par des éléments antigouvernementaux avait grimpé de 24 % par rapport à 2018. Les victimes civiles causées par les opérations aériennes et les opérations de recherche menées par les forces progouvernementales ont atteint un niveau record, en augmentation de respectivement 3 % et 2 % par rapport à 2018. La Mission a également constaté que les éléments antigouvernementaux continuaient de cibler délibérément les civils et les biens civils (personnel électoral et installations liées aux élections, juges et procureurs, personnel médical et humanitaire) et que les attaques contre la population musulmane chiite se poursuivaient.

39. Du 1er octobre au 31 décembre, l’équipe spéciale de surveillance et d’information sur les violations graves commises contre les enfants en situation de conflit armé a confirmé 687 violations graves touchant 653 enfants (186 filles, 467 garçons), imputables pour l’essentiel aux Taliban, à l’Armée nationale afghane et à l’EIIL-K. Quelque 237 incidents ont entraîné le meurtre de 214 enfants et la mutilation de 405 enfants (185 filles, 434 garçons). Selon l’équipe spéciale, 324 victimes ont été causées par les groupes d’opposition armés et 183 par les forces progouvernementales. En outre, l’équipe spéciale a attribué 81 autres victimes aux groupes d’opposition armés et aux forces progouvernementales. Sept enfants ont été blessés dans des bombardements transfrontières en provenance du Pakistan et 24 victimes n’ont pas pu être imputées à une partie en particulier.

40. L’équipe spéciale a confirmé six cas de recrutement et d’utilisation d’enfants par les Taliban, impliquant 19 garçons âgés de 10 à 17 ans (18 dans un rôle de combattant, 1 dans un rôle d’auxiliaire). Elle a également confirmé deux cas de violence sexuelle contre des enfants impliquant 10 garçons (attribués aux Taliban) et 1 fille (imputé à la Police nationale afghane).

41. Quelque 18 attaques ont touché des écoles et du personnel associé, soit une légère diminution par rapport aux 25 attaques recensées au cours du trimestre précédent. Sur ce total, 9 ont été attribuées aux Taliban, 2 à l’EIIL-K, 2 à des éléments antigouvernementaux indéterminés, 1 à la Direction nationale de la sécurité, 1 à l’Armée nationale afghane, 1 aux forces militaires internationales et 1 aux bombardements transfrontières en provenance du Pakistan.

42. L’équipe spéciale a confirmé 10 attaques dirigées contre les hôpitaux et le personnel protégé, soit une baisse par rapport aux 26 attaques répertoriées au trimestre précédent. Sur ce total, huit attaques ont été attribuées aux Taliban, une à l’EIIL-K et un à l’Armée nationale afghane. Ces attaques ont pris diverses formes : atteintes à la vie ou à l’intégrité du personnel de santé, menaces, intimidations, enlèvements, dommages, pillages, ciblages délibérés. En outre, l’équipe spéciale a confirmé que l’Armée nationale afghane avait utilisé une école à des fins militaires.

43. En décembre, la MANUA a organisé diverses activités dans le cadre de la campagne mondiale « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » dans tout le pays, notamment des émissions de radio dans les provinces de Kandahar et du Helmand, une manifestation avec les oulémas et la société civile à Bamiyan, et une formation en coopération avec la Commission afghane indépendante des droits de l'homme dans la province du Kounar. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a également soutenu l'organisation d'activités à Herat visant à encourager les chefs religieux à dénoncer la violence de genre dans leurs prêches.

44. En janvier, le Bureau du Procureur général a indiqué qu'au cours du dernier exercice budgétaire, quelque 2 975 faits de violence contre les femmes et les filles avaient été enregistrés, soit une légère augmentation par rapport aux 2 701 faits recensés au cours de l'exercice précédent. Moins de la moitié de ces affaires ont débouché sur des condamnations, tandis que 814 ont été abandonnées après retrait de leur plainte par les victimes, 17 ont été classées sans suite pour insuffisance de preuves et 733 sont en cours d'instruction.

45. À la réunion inaugurale du comité d'appui à la Commission des plaintes pour harcèlement sexuel du Ministère de l'intérieur qui s'est tenue le 21 décembre, le Ministère a indiqué qu'aucune plainte pour harcèlement sexuel n'avait été déposée depuis le 21 mars, contre quatre entre le 21 mars 2018 et le 20 mars 2019. Le 12 février, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a publié un rapport sur le harcèlement des femmes dans le secteur de la sécurité et de la défense. Sur les 2 272 femmes membres de l'Armée nationale afghane, de la Police nationale afghane et de la Direction nationale de la sécurité interrogées, 84,5 % ont déclaré se sentir en sécurité au travail, tandis que 6,6 % ont indiqué avoir été victimes de harcèlement et 6,2 % ont expliqué avoir quitté leurs fonctions après avoir été harcelées par des collègues.

46. Le 15 janvier, le Président a adopté un décret portant réforme de l'administration pénitentiaire. Selon ce décret, la Direction générale de l'administration pénitentiaire sera dissociée du Ministère de l'intérieur pour devenir un département civil indépendant. Tous les lieux de détention et de privation de liberté qui relèvent actuellement du Ministère de l'intérieur, du Ministère de la défense, du Ministère de la justice et de la Direction nationale de la sécurité seront placés sous la responsabilité de la Direction générale, qui a pour mandat de définir les attributions de ces lieux.

47. Professionnels des médias et défenseurs et défenseuses des droits humains continuent d'être victimes d'intimidations et de violences. Au cours de la période considérée, trois journalistes (dont une femme) ont reçu des menaces de la part d'éléments antigouvernementaux, tandis qu'un autre a été blessé dans une explosion dans la province du Helmand. En 2019, le comité mixte rassemblant le Gouvernement et les médias a signalé 116 faits de violence contre des journalistes et des professionnels des médias (10 tués et 21 blessés), soit une diminution de 41 % par rapport à 2018. Le règlement du comité relatif à la protection des journalistes et professionnels des médias a été approuvé le 10 février par le Conseil des ministres. Le texte, qui doit encore être publié au journal officiel, a été accueilli favorablement par les associations de défense des journalistes.

48. Dans un rapport publié le 18 février, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a confirmé qu'il existait des éléments crédibles indiquant que des atteintes sexuelles ont été commises dans des écoles et autres lieux de la province du Logar. Cinq défenseurs des droits humains travaillant sur la pratique du bacha bazi dans la province ont quitté l'Afghanistan après avoir fait l'objet de graves menaces de la part d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. À l'issue d'enquêtes menées sur des faits de bacha bazi, le Bureau du Procureur général aurait interpellé 8 des 18 suspects en cause et demandé à l'Organisation internationale de police

criminelle de l'aider à arrêter 3 autres suspects ayant fui le pays. Sept autres suspects sont toujours en fuite.

49. Le 10 décembre, la MANUA a organisé neuf manifestations dans huit provinces pour marquer la Journée des droits de l'homme. Rassemblant médias, défenseurs et défenseuses des droits humains et homologues gouvernementaux, ces manifestations étaient destinées à promouvoir l'universalité des droits de l'homme. Y ont participé 576 personnes, dont 199 femmes. En janvier, la Mission a animé un atelier de trois jours à l'intention des commissaires de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme pour examiner les possibilités de dialogue sur les questions liées à la paix, aux droits humains et à la justice transitionnelle, y compris le point de vue des victimes sur le discours public actuel.

IV. Coordination de l'aide au développement

50. La MANUA a continué de se coordonner avec le Gouvernement et les donateurs, y compris les organisateurs potentiels, en préparation de la conférence ministérielle d'annonce de contributions de 2020 pour l'Afghanistan, laquelle sera l'occasion pour les donateurs d'annoncer leurs contributions pour les quatre dernières années de la Décennie de la transformation (2015-2024), période au terme de laquelle l'Afghanistan doit parvenir à être complètement autonome. À la dernière conférence d'annonce de contributions, tenue à Bruxelles en 2016, les donateurs s'étaient engagés à hauteur de 15,2 milliards de dollars. Le 17 décembre, le troisième rapport trimestriel sur le Cadre de responsabilité mutuelle de Genève a été publié à l'issue d'intenses consultations avec les donateurs. Le 7 janvier, le Ministère des finances a accepté de travailler à un rapport annuel sur le Cadre de responsabilité mutuelle de Genève qui résume les progrès réalisés au regard de l'ensemble des 24 indicateurs couvrant notamment les domaines thématiques de la politique, du développement et de la lutte contre la corruption.

51. Dans son rapport sur le développement de l'Afghanistan publié le 22 janvier, la Banque mondiale a noté que l'économie du pays devrait enregistrer une croissance d'environ 2,9 % en 2019, sous l'effet principalement de la forte reprise du secteur agricole après la sécheresse et de l'incidence négative des incertitudes politiques sur la confiance et l'investissement. Elle a également souligné qu'il fallait que le Gouvernement accélère l'amélioration du climat des affaires et les réformes en matière de lutte contre la corruption afin de renforcer la confiance des investisseurs. Comme la croissance devrait être modeste en 2020, l'Afghanistan restera fortement tributaire de l'aide.

52. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes en matière de gouvernance. Le 19 janvier, la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a lancé son plan stratégique 2020-2025 pour une fonction publique efficace et impartiale qui favorise les objectifs de développement économique. Au 11 février, la Direction indépendante de la gouvernance locale avait présenté aux autorités locales de 28 des 34 provinces la loi relative aux Conseils locaux, qui encadre les futures élections aux Conseils et facilite le contrôle des administrations infranationales par les Conseils.

53. Le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a continué de tourner à bas régime comme au cours de la période précédente. Du 1er décembre au 16 février, le tribunal de première instance du Centre a jugé trois affaires et la cour d'appel statué sur sept recours. Ce chiffre porte à 68 le nombre total d'affaires jugées par le Centre depuis sa création en 2016. Le tribunal de première instance a jugé 260 prévenus et prononcé 208 condamnations et 50 acquittements. De son côté, la cour d'appel a statué sur 59 affaires mettant en cause 193 accusés et prononcé 174

condamnations et 19 acquittements. Le 15 janvier, la cour d'appel a confirmé les condamnations de sept anciens commissaires de la Commission électorale indépendante et de trois anciens commissaires de la Commission indépendante du contentieux électoral, qui avaient été reconnus coupables d'avoir manipulé le décompte des voix lors des élections législatives de 2018. Les commissaires s'étaient pourvus en appel, faisant valoir que leurs condamnations étaient motivées par des raisons politiques.

54. Les progrès accomplis dans l'amélioration de la coopération entre services de répression dans le cadre des poursuites en matière de corruption sont maigres. La réforme du Groupe de travail sur les crimes graves n'a pas été achevée, privant le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption de composante policière opérationnelle. Le 24 décembre, le Bureau du Procureur général et le Ministère de l'intérieur ont créé un comité conjoint chargé d'améliorer l'exécution des mandats d'arrêt. Sur les 255 mandats d'arrêt et citations à comparaître délivrés dans des affaires de corruption graves, seuls 94 ont été exécutés à ce jour.

55. La Stratégie nationale de lutte contre la corruption de 2017 a expiré le 31 décembre 2019 sans document successeur, laissant l'Afghanistan sans cadre pour lutter contre la corruption. S'il a augmenté la fréquence de ses réunions et s'est réuni trois fois au cours de la période considérée sous la présidence de M. Ghani, le Haut Conseil de l'état de droit et de la lutte contre la corruption n'a pas esquissé les lignes d'une nouvelle stratégie. Après sa présentation en octobre 2019, l'avant-projet de plan d'accélération des réformes anticorruption pour 2020 a été enterré par le Haut Conseil. En janvier 2020, M. Ghani a chargé un comité technique composé de représentants du Ministère des finances, du Bureau du Procureur général, du Bureau du Médiateur et d'un représentant de la société civile, Integrity Watch Afghanistan, d'évaluer l'impact de la dernière stratégie mise en œuvre.

56. Les 16 et 17 décembre, la Cour suprême a organisé la première conférence infranationale de suivi sur le Code pénal de 2018. Les participants ont tiré les enseignements de la mise en œuvre du Code. Du 14 au 31 décembre, la MANUA a fourni un encadrement pour renforcer les moyens dont le Département des crimes internationaux du Bureau du Procureur général dispose pour rechercher les auteurs de graves violations des droits de l'homme liées au conflit. Le Département a ouvert une enquête sur une vingtaine d'affaires mais n'a encore prononcé aucune inculpation.

V. Aide humanitaire

57. On estime que quelque 9,4 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire et d'une protection en 2020, contre 6,3 millions en 2019. Cette augmentation est imputable à la poursuite du conflit et au fait que l'analyse des besoins ne se limite plus aux chocs immédiats et prend désormais en compte les besoins humanitaires aigus dus aux crises prolongées et à l'absence de redressement. Entre le 11 novembre et le 18 février, plus de 42 000 personnes supplémentaires ont été déplacées par le conflit, ce qui porte à plus de 463 000 le nombre total de personnes ayant fui leur foyer depuis le début de 2019. Plus de la moitié des déplacés (58 %) sont des enfants. On estime que 4 millions de personnes ont été déplacées depuis 2012. N'ayant qu'un accès limité aux services de base et vivant souvent dans des campements informels, ces personnes n'ont guère la volonté ou la possibilité de retourner chez elles.

58. Le conflit a continué de mettre à rude épreuve les services de traumatologie. Entre le 11 novembre et le 18 février, plus de 18 500 personnes souffrant de blessures traumatiques liées au conflit ont été traitées, soit une hausse de 16 % par rapport à la même période l'année précédente. Un tiers de ces victimes étaient des femmes ou des

enfants. En 2019, près de 390 000 femmes enceintes ou allaitantes et enfants ont bénéficié de services de santé essentiels et d'une éducation sanitaire. Du 11 novembre au 18 février, les partenaires de santé ont offert une aide médicale à plus de 52 000 personnes, dont 62 % de femmes et de filles. Plus de 129 000 femmes et filles ont eu accès à des services de santé reproductive, dont environ 6 400 ont reçu des articles sanitaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux. En outre, 6 367 victimes de violences fondées sur le genre ont eu accès à des services de prévention et d'intervention dans 26 des 34 provinces.

59. Dans l'ensemble de l'Afghanistan, dans 25 provinces, les taux de malnutrition aiguë se situaient au-delà du seuil d'urgence et plus de 3 millions de femmes et d'enfants devraient souffrir de malnutrition aiguë jusqu'en 2020. Plusieurs millions de personnes peinent toujours à se remettre de la sécheresse de 2018 et 2019. Jusqu'à fin mars 2020, 14,3 millions de personnes devraient être en situation de crise et d'urgence alimentaire. En 2019, les partenaires du Groupe de la nutrition ont traité plus de 230 000 enfants en situation de malnutrition aiguë sévère. Dans les zones qui ont été touchées par la sécheresse, 16 500 personnes ont reçu de la nourriture entre le 1er novembre et le 31 janvier, tandis qu'un membre de chaque famille a participé à des activités de création d'actifs et que 28 000 personnes déplacées à Qala-e Nao dans la province du Badghis ont bénéficié de transferts en espèces.

60. Un problème d'endettement frappe les personnes touchées par la sécheresse qui a frappé l'ouest du pays en 2018 et 2019. À en croire les chiffres, il faudra désormais 16 ans en moyenne aux déplacés qui retournent dans la province du Badghis, l'une des provinces les plus durement touchées par la sécheresse, pour rembourser les sommes empruntées pendant le temps de leur déplacement. Entre décembre 2019 et mars 2020, l'Organisation des Nations Unies compte fournir des paquets de production de blé (semences, engrais, formation) à 718 851 personnes (102 693 ménages) dans 16 provinces à temps pour la saison des semailles. Par ailleurs, 10 500 personnes (1 500 ménages) devraient recevoir des paquets de jardinage à domicile. En outre, l'Organisation des Nations Unies prévoit également des activités « travail contre rémunération » entre janvier et mars 2020 pour 14 000 personnes (2 000 ménages) dans les provinces de Deykondi, de Farah et du Kounar.

61. Malgré les problèmes de sécurité et d'accès, au cours du dernier trimestre de 2019, les organisations humanitaires ont été en mesure de fournir une assistance à 395 des 401 districts (98 %) du pays. Pour aider les familles les plus vulnérables à passer l'hiver, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont distribué 41 000 tonnes de nourriture et 3,3 millions de dollars en espèces à 1,89 million de personnes au cours de la période considérée. Sur les 95 000 ménages nécessitant une aide spécialisée pour l'hivernage (principalement une aide au chauffage), les partenaires avaient atteint 43 898 personnes au 31 janvier. La négociation de l'accès humanitaire a été particulièrement ardue en raison de l'augmentation des taxes imposées par les éléments antigouvernementaux.

62. Au total, 116 525 sans-papiers et réfugiés rapatriés sont arrivés en Afghanistan entre le 16 novembre et le 18 février, dont 2 258 sans-papiers revenant du Pakistan, 104 476 sans-papiers revenant de la République islamique d'Iran et 8 904 rapatriés expulsés ou ayant bénéficié d'une aide au retour en provenance d'autres pays. Au cours de la même période, 519 réfugiés sont revenus du Pakistan, 333 d'Iran et 35 d'autres pays. En 2019, le nombre de rapatriés sans papiers et de réfugiés enregistrés en provenance de la République islamique d'Iran et du Pakistan a diminué par rapport à 2018, tandis que le nombre de ceux qui reviennent de Turquie a augmenté (6 720 pendant la période considérée, avec un total de 25 000 pour l'année 2019). Lors de ma visite au Pakistan du 16 au 19 février, j'ai participé à une manifestation intitulée « Conférence internationale sur les 40 ans de présence de

réfugiés afghans au Pakistan : un nouveau partenariat pour la solidarité », organisée à Islamabad par le Gouvernement du Pakistan et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

63. Le 24 février, le Ministère afghan de la santé publique a confirmé la présence du premier patient afghan atteint de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) dans la province du Herat, où les autorités locales ont déclaré l'état d'urgence. D'autres cas suspects ont été signalés dans plusieurs provinces de la région ouest. Le 26 février, M. Ghani a donné instruction au Ministère des finances d'allouer 15 millions de dollars au Ministère de la santé publique afin de financer les efforts de prévention de la COVID-19, ainsi qu'une réserve de 10 millions de dollars supplémentaires. Le Ministère travaille, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres parties prenantes, à accroître les capacités de préparation et d'endiguement du pays et à renforcer les capacités de détection et de surveillance aux points d'entrée en Afghanistan, dans le but d'empêcher la propagation de l'épidémie.

64. En 2019, 29 cas de polio ont été confirmés, dont 9 à Orozgan, 5 à Helmand, 6 à Kandahar, 1 à Paktika, 1 à Bermal, 1 à Kounar, 1 à Nangarhar, 1 à Herat, 2 à Farah, 1 à Badghis et 1 à Baghlan. Sur ce total, 25 cas ont été répertoriés dans des zones inaccessibles où les campagnes de vaccination porte à porte sont interdites par les Taliban depuis mai 2019.

65. Les restes explosifs de guerre et les mines antipersonnel ont fait 134 victimes parmi les enfants entre novembre et janvier (49 tués et 85 blessés). Bamiyan est la seule province à avoir été déclarée exempte de pollution par les mines terrestres à la suite du travail mené par la seule équipe de déminage mixte opérant en Afghanistan. Pendant la même période, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont déminé 7,43 kilomètres carrés de terrains contaminés par des explosifs à fort impact au bénéfice de 366 830 personnes. Environ 127 714 personnes revenant du Pakistan et de la République islamique d'Iran ont été sensibilisées aux dangers des mines par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires.

66. L'insécurité généralisée, la présence de mines et la nature accidentée du terrain ont continué d'entraver l'accès humanitaire et de compromettre la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire. Du 16 novembre au 18 février, 12 travailleurs humanitaires ont été tués, 17 blessés et 8 enlevés. Au total pour 2019, les travailleurs humanitaires ont signalé 439 problèmes d'accès, le nombre le plus élevé jamais enregistré par l'Organisation des Nations Unies. Sur ce nombre, plus de 136 incidents ont compromis la fourniture des services de santé en ciblant le personnel, les biens et les installations de santé.

67. Un total de 465,3 millions de dollars de financement humanitaire, soit 76 % du financement total requis, a été reçu en 2019. Ces fonds ont servi à financer une réponse humanitaire qui a permis d'apporter une aide vitale à 6 millions de personnes dans tout le pays. Le plan de réponse humanitaire de 2020 prévoit 733 millions de dollars destinés à apporter une aide multisectorielle vitale à 7,1 millions de personnes. Selon le Service de surveillance financière, le plan était financé à 1 % au 19 février.

VI. Lutte contre les stupéfiants

68. Du 1er décembre au 31 janvier, les services de police ont mené au total 556 opérations de lutte contre les stupéfiants, qui ont permis de saisir 404 kilogrammes d'héroïne, 2 656 kilogrammes d'opium, 336 736 kilogrammes de haschisch et de cannabis, 144 kilogrammes de méthamphétamine, 1 100 comprimés de MDMA, 24 kilogrammes d'éphédrine et de pseudoéphédrine et 1 031 litres d'anhydride acétique. Ces saisies ont conduit à l'arrestation de 882 suspects et à la confiscation

de 117 véhicules et de 37 armes. Un agent de la brigade des stupéfiants afghane a trouvé la mort au cours de ces opérations.

69. Selon une analyse préliminaire, le volume des saisies de méthamphétamine est passé de 182 kilogrammes en 2018 à 1 251 kilogrammes en 2019, ce qui fait apparaître une nouvelle menace. Au cours de la période considérée, le Département de réduction de la demande de drogues du Ministère de la santé publique a ouvert cinq centres de traitement de la toxicomanie avec le concours de l'Organisation des Nations Unies. Ces centres offrent des services de prévention et de traitement des troubles liés à la consommation de drogues pour les enfants et leurs familles.

70. Le 13 février, le Bureau du Procureur général a annoncé que le chef de la lutte contre les stupéfiants de la police de Kaboul et le directeur des enquêtes avaient été condamnés à des peines de plus de 17 ans et 7 ans et demi de prison pour collusion avec des trafiquants de drogue. Deux autres agents de la lutte antidrogue ont été condamnés à une peine d'un an et demi d'emprisonnement pour des faits semblables.

VII. Appui à la Mission

71. Au 31 décembre, la MANUA affichait un taux de vacance de 7 % s'agissant des postes soumis à recrutement international (taux approuvé : 7 %), de 4 % pour les postes d'administrateur soumis à recrutement national (taux approuvé : 5 %) et de 3 % pour les autres postes soumis à recrutement national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes demeurait faible : 35 % du personnel recruté sur le plan international ; 42 % des Volontaires des Nations Unies ; 11 % des administrateurs recrutés sur le plan national ; 8 % du personnel recruté sur le plan national. Entre le 1er octobre et le 30 décembre, la Mission a mené 99 missions terrestres et 18 missions aériennes, ainsi que 983 missions de sensibilisation inversées, dans le cadre desquelles des représentants de district se sont rendus dans ses bureaux locaux.

VIII. Observations

72. La période considérée a été marquée par plusieurs évolutions majeures sur la voie d'un règlement politique durable en Afghanistan. Alors que voilà 40 ans que le pays connaît conflits, pauvreté et déplacements forcés, il faut saisir cette occasion historique de faire la paix et ainsi répondre aux demandes du peuple afghan et à son aspiration à un avenir meilleur. Tous les dirigeants afghans et les membres de la communauté internationale doivent mettre tout en œuvre pour que les perspectives de paix se concrétisent.

73. Après un scrutin prolongé et contesté, le transfert démocratique du pouvoir a permis de faire progresser les intérêts du pays. Je salue le courage et la détermination des Afghanes et des Afghans qui ont participé aux élections comme électeurs, candidats, membres d'équipe de campagne, agents électoraux ou observateurs. Je suis convaincu que le nouveau gouvernement incarnera les attentes de la population et incarnera la force de l'Afghanistan dans sa diversité. Le pays fait face à de graves difficultés sur les plans de la sécurité, de l'économie et du développement. Une attention urgente sera nécessaire pour assurer les progrès.

74. Rien qu'au cours des 11 dernières années, le nombre de victimes civiles a dépassé les 100 000. Ce chiffre ne rend toutefois pas compte de l'ampleur des souffrances humaines endurées et des chances perdues par plusieurs générations d'Afghanes et d'Afghans. Je suis particulièrement préoccupé par le grand nombre de victimes civiles délibérément ciblées par des attaques commises au moyen d'engins explosifs improvisés, ainsi que par les effets des opérations aériennes et des

opérations de recherche. L'Organisation des Nations Unies continue de dialoguer avec toutes les parties, notamment pour veiller à ce que les obligations en matière de droit humanitaire et de droits de l'homme soient comprises et respectées, et ainsi contribuer à atténuer les contrecoups du conflit armé pour les civils.

75. Il est très encourageant de voir la population afghane trouver un semblant de répit dans le climat de plus grande sécurité résultant de la réduction des violences. Les Afghans issus de divers groupes religieux, tribaux et de la société civile aspirent avec ardeur à la paix. Je nourris l'espoir que, dans l'intérêt de tous les Afghans, la réduction des violences à l'échelle nationale se poursuivra. J'engage toutes les parties à continuer de s'employer à créer les conditions propices à un processus de paix global.

76. En dernière analyse, la paix en Afghanistan doit être faite par et entre les Afghans. J'espère que l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban et la Déclaration conjointe de la République islamique d'Afghanistan et des États-Unis d'Amérique pour l'instauration de la paix en Afghanistan, tous deux signés le 29 février, favoriseront l'ouverture rapide des négociations interafghanes. Les pourparlers directs sont indispensables non seulement pour ouvrir la voie à un règlement politique durable et à un cessez-le-feu permanent, mais également pour faire progresser le développement durable dans tout le pays.

77. Pour être durable, tout règlement doit respecter les droits humains et les libertés fondamentales de tous les citoyens et préserver les acquis obtenus dans le domaine des droits des femmes. La paix doit être fondée sur un large consensus. Il faut que la diversité politique et sociale de l'Afghanistan soit représentée dans le processus de paix afin de préparer le terrain à l'acceptation d'un éventuel règlement par la population. J'encourage la formation d'une équipe de négociation inclusive.

78. Je le répète, il importe que le processus de paix mené par les Afghans soit inclusif et garantisse la véritable participation des femmes, des jeunes et des minorités. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à soutenir un tel processus.

79. Le rôle constructif des pays de la région sera essentiel pour garantir le succès des négociations interafghanes et pour assurer la stabilité et le développement économique en Afghanistan et dans les pays voisins. Le commerce régional, l'assistance des donateurs non traditionnels et le renforcement de la connectivité sont dans l'intérêt mutuel des pays de la région et seront indispensables pour accroître l'autosuffisance de l'Afghanistan. En particulier, les relations afghano-pakistanaises seront centrales. Je me félicite des signes indiquant qu'Islamabad et Kaboul saisissent les occasions qui se présentent et recherchent les moyens de remodeler la relation entre les deux pays. Il est également encourageant de voir que la dynamique créée par le Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » se poursuit et que la déclaration d'Istanbul traduit le soutien unanime des acteurs régionaux en faveur d'un processus de réconciliation contrôlé et dirigé par les Afghans.

80. Je suis encouragé par les mesures que le Gouvernement a prises pour protéger et promouvoir les droits des femmes. Il est essentiel de créer un espace permettant aux femmes de participer activement à tous les niveaux de la prise de décision afin de consolider les acquis et de renforcer les droits des femmes. Les protections législatives doivent être pleinement appliquées, en particulier dans les zones rurales et reculées. La prévalence continue de la violence sexuelle et fondée sur le genre mais aussi des pratiques discriminatoires est préoccupante. J'invite le Gouvernement afghan à renforcer les mécanismes de prévention et de protection, à assurer la bonne prise en charge des victimes et à traduire les auteurs de ces actes en justice.

81. L'espace de la liberté d'expression reste restreint, car les professionnels des médias et les défenseurs et défenseuses des droits humains demeurent la cible

d'intimidations et de violences. Les auteurs de ces faits inacceptables doivent être poursuivis et jugés. Je me félicite de l'adoption du règlement relatif à la protection des journalistes et des professionnels des médias et j'invite le Gouvernement afghan à mettre en place un dispositif efficace pour protéger les défenseurs et défenseuses des droits humains et à prendre des mesures pour assurer leur sécurité.

82. La situation économique de l'Afghanistan reste alarmante. Je me réjouis des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de responsabilité mutuelle de Genève adopté en 2018. Ces acquis doivent être préservés. Même si les réformes continuent de progresser et s'accompagnent notamment d'un accroissement des recettes, le budget de l'État devrait rester fortement déficitaire dans un avenir proche. L'insuffisance des recettes risque de limiter les investissements dans les programmes axés sur le développement à long terme et la réduction de la pauvreté. L'engagement soutenu des donateurs sera nécessaire pour permettre d'ancrer solidement les réformes du Gouvernement et ainsi revenir à un niveau supérieur de croissance économique et renforcer l'autosuffisance. La conférence des donateurs qui doit se tenir plus tard en 2020 est cruciale pour aider le Gouvernement afghan à atteindre ses objectifs d'autonomie économique et sociale au cours des quatre dernières années de la Décennie de la transformation.

83. Rendue extrêmement vulnérable par des années de conflit et des catastrophes naturelles récurrentes, la population afghane est démunie économiquement. Sa capacité de faire face à la crise en cours est amoindrie. Si les conditions actuelles persistent, ses espoirs de redressement sont minces. La faim et la malnutrition restent à des niveaux dangereusement élevés malgré la fin de la sécheresse : 14,28 millions de personnes devraient être en situation de crise ou d'insécurité alimentaire grave au début de 2020. Je suis reconnaissant aux donateurs internationaux de la générosité dont ils ont fait preuve pour alléger les souffrances du peuple afghan jusqu'à ce jour et je les exhorte à continuer de mettre à disposition les ressources nécessaires pour permettre aux organisations humanitaires de mobiliser des moyens à la hauteur des besoins du pays.

84. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan et mon représentant spécial, Tadamichi Yamamoto, du dévouement sans faille qu'ils mettent, dans des conditions difficiles, à tenir les engagements que nous avons pris pour venir en aide au Gouvernement et au peuple afghans.